AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240213-020\_2024-DE en date du 20/02/2024 ; REFERENCE ACTE : 020\_2024

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

## REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 13 février 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 7 février 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle TEISSEYRE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 73

#### **Etaient présents : 57 (dont 5 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Monique BOTTINI - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

#### Etaient absents ou excusés : 29

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

## Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240213-020\_2024-DE en date du 20/02/2024 ; REFERENCE ACTE : 020\_2024

#### Economie - Agriculture - Artisanat - Commerce - ZAE

Rapporteur: Jean-Jacques MONPEYSSEN

### Commerce

# 020-2024 Convention de partenariat triennale (2024 / 2025 / 2026) avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Drôme pour le soutien au commerce et à l'artisanat de proximité

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP);

**Considérant**, qu'en 2017, la CCBDP a élaboré son schéma de développement commercial et artisanal en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI);

**Considérant**, que la CCBDP avait été retenue sur la base de ce schéma par la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) sur la période 2019-2021 et que l'ensemble des crédits du FISAC ont été consommés ;

**Vu** la délibération n° 041-2022 du 29 mars 2022 approuvant la continuité de l'opération hors FISAC, qui contribue au maintien et à la dynamisation de notre tissu commercial et artisanal de proximité, par convention avec la CCI;

Il est donc proposé de renouveler une convention de partenariat avec la CCI pour la continuité de l'action sur l'année 2024 / 2025 / 2026 selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Taux	Montant en €
ANNÉE 2024				
8 accompagnements individuels	4 800	Communauté de communes des Baronnies	70 %	5 750
Temps fort commerce et CHR	2 200	en Drôme Provençale		
1 session collective pour les industries et les services aux industries	1 200	CCI de la Drôme	30 %	2 450
ANNÉE 2025				
10 accompagnements individuels	6 000	Communauté de communes des Baronnies	70 %	5 000
1 session collective pour les industries et	1 200	en Drôme Provençale		
les services aux industries	1 200	CCI de la Drôme	30 %	2 200
ANNÉE 2026				
10 accompagnements individuels	6 000	Communauté de communes des Baronnies	70 %	5 000
1 session collective pour les industries et	1 200	en Drôme Provençale		
les services aux industries	00	CCI de la Drôme	30 %	2 200
TOTAL	22 600	TOTAL	100 %	22 600

# Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR: 73
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

**D'APPROUVER** la convention de partenariat triennale (2024 / 2025 / 2026) avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Drôme pour le soutien au commerce et à l'artisanat de proximité ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la subvention de la CCI de la Drôme ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 20/02/2024

Mise en ligne le : 21/02/2024 Ampliation à : CCI de la Drôme Le Président

Thierry DAYRE

BARONNIES